



L'ADMINISTRATION PARTAGEE DE BIENS COMMUNS EN ITALIE

UNE REVOLUTION DES RELATIONS ENTRE SOCIETE CIVILE ET POUVOIRS PUBLICS

Daniela Ciaffi

Conseiller de Labsus, le laboratoire pour la Subsidiarité
et professeur de Sociologie urbaine à l'Université de Palerme

LES RELATIONS ENTRE L'ESS ET LES POUVOIRS PUBLICS

COLLOQUE ADDES 2017

MGEN Paris 15, le 26 janvier 2017



“Etat, Régions, Villes
métropolitaines, Provinces
et Municipalités
s’engagent

à aider l’initiative
autonome des citoyens,
individuels ou associés,
afin qu’ils accomplissent
des activités d’intérêt
général, sur la base du
principe de subsidiarité”



(Constitution de la
République italienne, art.
118, dernier alinéa: 2001).



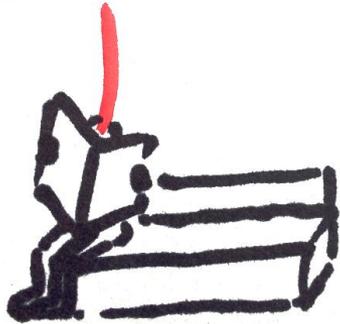
un laboratoire national pour que la Subsidiarité ne reste pas sur le papier!

- Mais au milieu des années 2000, le puissant principe constitutionnel continuait à rester sur le papier...
- ...c'est alors que Gregorio Arena eut l'idée de créer Labsus : un laboratoire sur la Subsidiarité en forme de revue on-line. En **2004 labsus.org** commence à donner de la visibilité et à mettre en réseau un nombre toujours croissant d'expériences spontanées qui pratiquaient le principe de Subsidiarité
- Il devenait de plus en plus clair que le principe, tel qu'il avait été formulé dans l'art. 118 dernier alinéa, était un **principe relationnel qui ne pouvait vivre qu'à la condition que les acteurs du changement - citoyens actifs autant qu'administrateurs publics avec des responsabilités politiques et techniques - le fassent vivre**
- Dans cette perspective le principe constitutionnel de la Subsidiarité représentait **un « parapluie » unique**, sous lequel beaucoup d'expériences d'avant-garde trouvent légitimation et droit d'exister au sens large,

consultant de nombreuses villes: les Règlements pour l'Administration partagée

- Si la Constitution italienne reconnaît le passage des citoyens d'un rôle de sujets administrés à un rôle d'alliés de l'administration, la même législation édictait les lois régionales et les règlements locaux, qui, au contraire, jusqu'au printemps **2014**, continuent à les considérer comme des administrés.
- La ville de Bologna, avec Labsus comme consultant, sort dès ce moment le **premier Règlement local pour l'administration partagée**. Finalement, on arrive à traduire le principe de Subsidiarité, via un simple instrument technique et juridique, routine administrative d'une administration locale italienne.
- Après un an seulement, environ six mille Italiens ont téléchargé le Règlement sur le site de Labsus et des **profils très hétérogènes de citoyens actifs poussent leurs administrations locales à suivre l'exemple**

une révolution silencieuse en cours dans plus de 100 villes italiennes (dec 2016)



PATTI IN CORSO IN ITALIA	
1. Basilicata	2. Campania
3. Emilia-Romagna	4. Lazio
5. Lombardia	6. Marche
7. Piemonte	8. Puglia
9. Sicilia	10. Toscana
11. Umbria	12. Valle d'Aosta
13. Veneto	14. Trentino-Alto Adige
15. Friuli-Venezia Giulia	16. Molise
17. Abruzzo	18. Basilicata
19. Campania	20. Emilia-Romagna
21. Lazio	22. Lombardia
23. Marche	24. Piemonte
25. Puglia	26. Sicilia
27. Toscana	28. Umbria
29. Valle d'Aosta	30. Veneto
31. Friuli-Venezia Giulia	32. Molise
33. Abruzzo	34. Basilicata
35. Campania	36. Emilia-Romagna
37. Lazio	38. Lombardia
39. Marche	40. Piemonte
41. Puglia	42. Sicilia
43. Toscana	44. Umbria
45. Valle d'Aosta	46. Veneto
47. Friuli-Venezia Giulia	48. Molise
49. Abruzzo	50. Basilicata
51. Campania	52. Emilia-Romagna
53. Lazio	54. Lombardia
55. Marche	56. Piemonte
57. Puglia	58. Sicilia
59. Toscana	60. Umbria
61. Valle d'Aosta	62. Veneto
63. Friuli-Venezia Giulia	64. Molise
65. Abruzzo	66. Basilicata
67. Campania	68. Emilia-Romagna
69. Lazio	70. Lombardia
71. Marche	72. Piemonte
73. Puglia	74. Sicilia
75. Toscana	76. Umbria
77. Valle d'Aosta	78. Veneto
79. Friuli-Venezia Giulia	80. Molise
81. Abruzzo	82. Basilicata
83. Campania	84. Emilia-Romagna
85. Lazio	86. Lombardia
87. Marche	88. Piemonte
89. Puglia	90. Sicilia
91. Toscana	92. Umbria
93. Valle d'Aosta	94. Veneto
95. Friuli-Venezia Giulia	96. Molise
97. Abruzzo	98. Basilicata
99. Campania	100. Emilia-Romagna

Villes métropolitaines du nord comme Turin et du sud comme Bari, villes de moyennes dimensions et des toutes petites villes éparpillées un peu partout dans le pays, ainsi que des regroupements de municipalités autour d'un bien commun tel que le lac de Bracciano près de Rome.



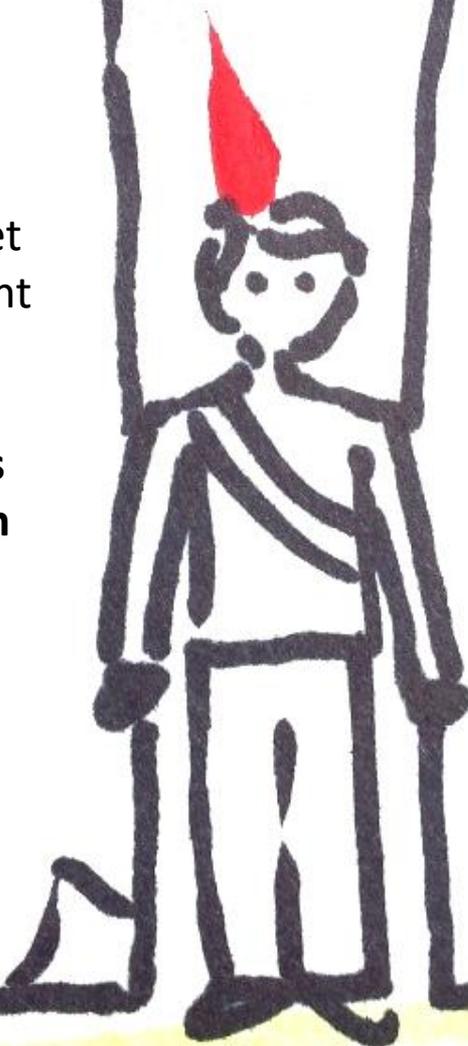
Cette première centaine de villes pilotes qui ont accueilli le défi de pratiquer l'administration partagée ont **différents niveaux de conscience de la profonde évolution culturelle qui a lieu non seulement en Italie, mais dans tout le monde occidental**. Le changement profond se situe avant tout dans une **nouvelle attitude collaborative pour faire face à la complexité** des problèmes des villes et des territoires, à la pauvreté des ressources, aux effets de la crise.



Les villes ont progressivement apporté quelques modifications à la première version du Règlement pour simplifier davantage le texte de base. Deux articles sont toujours présents:

l'article 1 qui se focalise sur une présupposition révolutionnaire pour un système bipolaire (administrateurs actifs/administrés passifs) et compétitif comme celui dont nous sommes tous issus :

« **La collaboration entre les citoyens et l'administration s'exprime par l'adoption d'actes administratifs de nature égalitaire et non autoritaire, et réalise l'administration partagée** »



l'article 4 qui donne une **définition des citoyens actifs** en précisant qu'il n'y a pas besoin « d'autres titres de légitimité pour prendre soin des biens communs de façon partagée parce que ces actions sont une manifestation concrète de la participation à la vie communautaire et un outil pour le plein épanouissement de la personne humaine ; en tant que tels ils sont ouverts à tous”

Les citoyens peuvent rester informels pour leur collectif et ne pas adopter des statuts juridiques.

les pactes de collaboration : des dispositifs qui opèrent à l'échelle locale

L'article 5 du Règlement pour l'Administration partagée définit le Pacte de collaboration comme « **l'instrument** par lequel la mairie et les citoyens actifs conviennent de tout ce qui est nécessaire à la réalisation des interventions de soins, de rénovation et de gestion des biens communs d'une manière partagée ».

Les Pactes peuvent être proposés par les administrateurs publics ainsi que par les citoyens, par des associations informelles ou formelles de citoyens.



le Pacte est toujours ouvert!



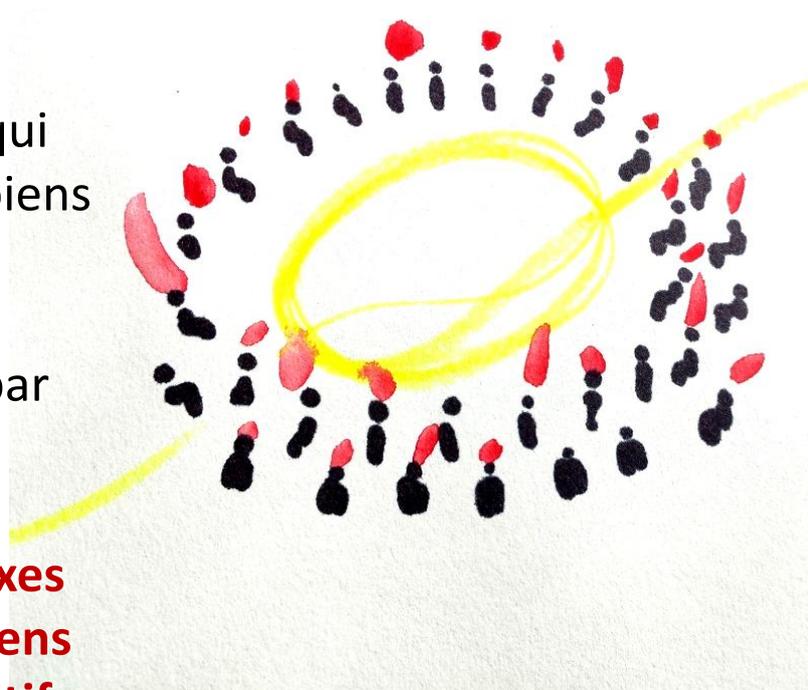
à condition, bien sûr, de se conformer aux termes de l'alliance et de préciser son propre rôle

Les pactes peuvent être simples ou complexes.

D'une première catégorie font partie les Pactes sur l'entretien d'espaces verts de proximité, l'animation du territoire par de petits événements et ainsi de suite.

Dans la deuxième catégorie rentrent les Pactes qui ont comme objet des actions de rénovation de biens communs comme la réutilisation de lieux et de bâtiments, ou encore des formes de gestion des communs innovantes, qui ne sont pas gérables par des procédures administratives traditionnelles.

Le cœur des Pactes simples comme des complexes est la récupération de la souveraineté des citoyens qui libère leurs énergies et démontre qu'être actif améliore souvent sa propre qualité de vie et celle de tous.



Deux exemples



- Nous pourrions lister des centaines de Pactes de collaboration qui ont été signés jusqu'à présent en Italie, mais on choisit de terminer cette présentation avec **deux exemples qui concernent des sujets contractants traditionnellement exclus** :
- l'un des premiers Pactes signés à Bologne a été passé entre un groupe d'habitants, des **« habitants des rues » et le conseil municipal**, sur le service d'ouverture et de fermeture d'un jardin public garanti par les sans-abri contractants en échange d'un « community funding » pour garantir à ces gardiens inédits leur toit pour dormir ;
- un autre Pacte qui a une énorme valeur symbolique a été signé par la **mairie de Terni, une paroisse catholique, une association de gauche et le système local de protection pour les demandeurs d'asile et des réfugiés** : ici l'objet du Pacte concerne la création de communautés à travers le partage de l'entretien d'un espace vert qui devient un bien commun



Une autre utilisation très intéressante des Pactes comme nouveaux dispositifs pour l'Administration partagée existe lorsque **certains projets doivent construire leur propre durabilité**. Tel est le cas des projets qui ont été soutenus par des organisations philanthropiques pour une période limitée, et sont susceptibles de disparaître

Pourquoi «révolution silencieuse»?

Parce que si le champ d'action des Pactes peut sembler limité et épisodique on doit cependant remarquer que chaque Pacte représente une **nouvelle source du droit!**

Les cent premières villes italiennes qui administrent leurs propres ressources tangibles et intangibles d'une manière partagée sont donc en train de développer un **nouveau style collaboratif de gouvernance de la ville et du territoire.**



Inutile de cacher le fait que les Pactes modifient l'équilibre des pouvoirs locaux...



... les réactions des acteurs en jeu auxquels on explique ce qu'est l'administration partagée sont normalement d'avis différents :

- d'un côté on a **ceux qui accueillent avec enthousiasme la possibilité d'assumer un rôle public, de construire de nouvelles alliances et d'exprimer sa créativité,**
- de l'autre côté **ceux qui rejettent ce changement parce que leurs privilèges et avantages leur semblent menacés.**



Merci pour votre
attention!

daniela.ciaffi@gmail.com